

CVPP Réunion de Comité du 22 février 2019

Présents :

- Michèle et Raymond Barbaras
- Madith et Michel Koeniger
- Jean-Luc Ganier
- Philippe Heinz
- Michel Soudière
- Francys Marchand
- Jean-Marie Heppe
- Philippe Buisset
- Jean-Marie Mege
- Jef Costa
- André Roussel
- Manu Sertelet
- Eric Scandella

Excusé : Yves Kennel

A l'ordre du jour :

Calendrier de l'année 2019

- Mise à l'eau mi-avril au plus tôt (date à préciser)
- Journée « Toutes Voiles Dehors » 13 juillet.
- Fête du club 14 Aout
- Journée « Toutes Voiles Dehors » 21 septembre.
- Régates : 30 mai, 30 juin, 28 juillet, 25 aout, 29 septembre
- Travaux aux Bordes : 16 mars à partir de 10 heures (repas tiré du sac)
- Deux équipes : Bordes et hangar. Mail aux adhérents pour s'inscrire dans l'une ou l'autre équipe.

Bouées

- Location de 20 euros/mois pour une bouée du club sauf dépannage exceptionnel de quelques jours. (A rajouter au règlement).
- Jean-François appelle Bertrand Zugmeyer pour le prévenir de cette mesure et de sa responsabilité sur la longueur du mouillage.
- Interdiction de mettre un bateau à l'eau si la bouée du propriétaire ne flotte pas.

Cotisations

- 20 cotisations dont un nouveau membre : Lecorvaisier Guillaume)
- Remboursement éventuel de la cotisation au syndicat mixte si le niveau du lac empêche la navigation.

Référents

- Hangar : Jean Marie Heppe et Jean Luc Caro
- Carburant : Philippe Buisset et relations avec Badon
- Mouillages : Francys Marchand, Michel Koeniger, Philippe Buisset, Raymond Barbaras.
- Intendance animations : Madith Koeniger et Michèle Barbaras
- Crémant : Francys
- Barbecue : Manu Sertelet
- Achat de nouveau matériel : décision à l'occasion d'une réunion de bureau.

Choix de l'adresse du siège social

- On ne change pas de siège social. (on garde celle de Jean-Francois Costa)

Remorque de l'ALOA

- Décision au prochain bureau

Arbitres du club

- Jean-Luc Caro, Yves kennel, Michel Koeniger, Jean-Marie Heppe, Claudine Parmentier

Représentant auprès de la Ligue Lorraine de Voile et du Comité départementale de Voile : Jean- Luc Caro

Rappel de procédure

- L'ensemble des décisions prises en bureau et en comité sera reporté dans le règlement intérieure.

Définition du mandat donné au président pour exprimer l'opinion du club auprès du SMALacs en termes d'offre de participation et de détermination des besoins. (Convention reconductible chaque année.

Proposition de partenariat)

- Francys a rencontré le nouveau président du SMLacs qui semble très ouvert au partenariat.

Gestion de la page Facebook « CVPP »

- On abandonne.

Achat de la nouvelle sécu

- Décision au prochain bureau.

Prochaine réunion : 16 mars après les travaux.